

LEODIUM

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE
DU DIOCÈSE DE LIÈGE

TOME 49

LIÈGE
1962

Henris, par la grace de Deu evesques dou Liege, a sa bonne amie Alix, duchesse de Brabant, salut et bonne amour. Nous vous mandons et querons que de ces deniers que vous nous deveis pour nos despens que vous en serveis a men amei et men fiaul Thibault, conte de Bar, de deux cens maie de Liege et de tans nous vous en tenoins a paier par le tesmoingnage de ces presentes lettres qui furent faites a Liege et seelee de men propre seel l'an de grace M.CC. sexante et quatre, le jour de la Nativite men Signour.

Émile BROUETTE.

LA CONFRÉRIE DE SAINT-HUBERT À LIÈGE

L'histoire de l'archiconfrérie du glorieux saint Hubert établie dans l'église paroissiale du même nom à Liège n'a pas jusqu'ici attiré longuement l'attention des historiens même de ceux qui ont étudié les paroisses de la cité¹.

Mon propos actuel n'est pas de pallier cette lacune mais simplement de rappeler ce que révèlent les archives et d'identifier les armoiries du donateur du bâton de la confrérie.

Érigée en 1644, la confrérie fut dotée d'une constitution et d'une hiérarchie très complexe susceptible d'occuper ses dirigeants pendant un bon bout de temps. Cette organisation ne semble pas avoir subi de modification notable au cours des âges² même lors du transfert de son siège de l'église Saint-Hubert à celle de Sainte-Croix en 1803. En plein dix-neuvième siècle, elle paraît avoir conservé sa physionomie d'autan que les décades suivantes lui enlèveront petit à petit.

Au XVIII^e siècle en tout cas, la vie de la confrérie semble avoir été assez intense, si l'on en croit les registres conservés de nos jours³. L'un contient les reces des directeurs de 1726 à 1855, le second, les comptes des recettes et dépenses de 1740 à 1774 et le dernier, les comptes des revenus des collectes organisées à la campagne. Le budget annuel évoluait entre 600 et 850 florins. Les revenus provenaient de dons, de collectes et des cotisations des frères.

¹ L. LAHAYE, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 46, Liège, 1921. — L. DUBOIS, dans les *Conférences de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 4, p. 91-111, Liège, 1891.

² Les statuts de 1769 sont publiés par T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 3, p. 325, Liège, 1926.

³ Aux dépôt des Archives de l'État à Liège, *Cure de Saint-Hubert*, nos 17 à 19.

La confrérie s'était donné pour mission principale d'accroître le culte de son patron en répandant son image⁴, en faisant célébrer sa fête, le 3 novembre, avec le plus de faste possible, en participant en groupe à la procession paroissiale, en payant de belles obsèques à ses membres et en organisant chaque année un pèlerinage à l'abbaye ardennaise qui conservait alors le corps du vénéré évêque de Liège⁵.

La solemnisation de la procession entraînait de lourdes dépenses car personne, ni clerc ni laïc, n'y participait activement sans se faire payer. La confrérie engageait ce jour-là un groupe de trompettes et un hautboïste remplacé dans la suite par un basson. On payait aussi un prédicateur de renom, le curé, un diacre, un sous-diacre et un groupe d'archers.

Mais la plus lourde dépense était sans contredit, le pèlerinage annuel à Saint-Hubert. D'abord parce que l'archiconfrérie offrait gratuitement le voyage aux indigents qui aspiraient à aller implorer le saint dans son sanctuaire, à se faire « tailler », c'est-à-dire faire introduire dans leur front, un fil d'or de l'étole de saint Hubert pour être guéri de la rage. Des malades devaient être transportés en charrette. Ensuite parce que l'on voulait voyager avec un certain faste. Il fallait payer un groupe de trompettistes et tous les sacristains des villages traversés qui se mettaient à sonner la cloche au passage du pèlerinage, à Jemeppe, Marche, Ocquier, Baillonville, Nasogne, Somme, Pair, La Neuville, Yvoz ; il fallait payer les passeurs d'eau, les droits de passage aux barrières, à Yvoz notamment, payer l'aumônier qui accompagnait les pèlerins,

⁴ Ou plutôt l'image de la conversion du saint. Les confrères vénéraient une statue du saint, vêtu en évêque, tenant un cor. Remontant au XIV^e ou au XV^e siècle, cette image est publiée par M. DEVIGNE, *La sculpture mosane du 12^e au 16^e siècle*, pl. 14, n° 65, Liège, 1932.

⁵ Ou du moins, on croyait le conserver car il est bien probable que ses reliques avaient disparu lors des troubles religieux du XVI^e siècle, précisément en 1568, lors du passage des huguenots. Depuis cette date, les bénédictins n'exposèrent jamais plus le corps de saint Hubert qui a probablement été brûlé avec ceux de saint Bérégise fondateur de la collégiale d'Andage et du bienheureux Thierry de Leernes. Peut-être avaient-ils péri dans l'incendie de 1525 ?

les pénitenciers de l'abbaye, faire un don important à Saint-Hubert, etc.

Pour faire face à tant de dépenses, on envoyait un collecteur officiel dans de nombreux villages, on sollicitait et obtenait un don annuel de 40 florins de la Ville et enfin, on choisissait un généreux donateur à qui la confrérie décernait le titre de protecteur. Pendant quarante ans, de 1725 à 65, cet onéreux honneur échut à Maximilien-Jérôme, comte de Poitiers, qui, lors de son décès, léguait 400 florins à la confrérie qui en perçut au moins une grosse moitié. Chanoine de la cathédrale, prévôt de Saint-Barthélemy (1722-1764) et enfin grand-prévôt, le comte avait reçu du roi de France le titre et les revenus de l'abbaye de Cheminon en Champagne qui, à son décès fut cédée à Velbrück⁶.

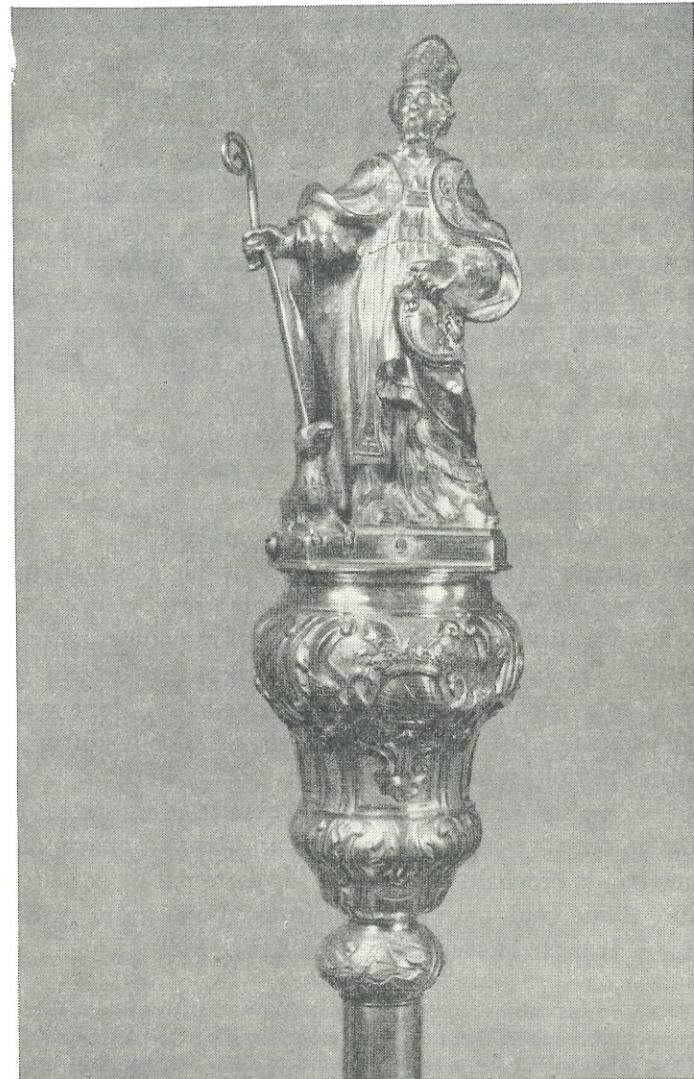
Connu pour sa générosité, le chanoine dut probablement à sa réputation d'être élu prévôt par les pauvres chanoines de Saint-Barthélemy. Les revenus de cette prévôté étaient dérisoires et le Chapitre souhaitait vraisemblablement que son prévôt supporte une large partie des frais dus à la modernisation de la collégiale que l'on transformait alors.

Grâce aux 400 florins « légués par feu Monseigneur le Grand-Prévôt », l'archiconfrérie de Saint-Hubert résolut de faire confectionner pour son valet un nouveau bâton, dont le haut serait sommé de la statue du patron, dressé debout sur un socle orné des armoiries du donateur.

Ce bâton, conservé de nos jours à Sainte-Croix, siège de la confrérie depuis 1803, porte en effet un blason à quatre fasces et une bande brochant sur le tout, supporté par deux pélicans, timbré d'une couronne à cinq fleurons, d'une mitre et d'une crosse⁷. Il porte la mention : *Dono dedit 1765*.

⁶ La date de sa naissance m'est inconnue. Tonsuré à Paris le 19 avril 1697, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Liège, par le pape, en 1707, et admis à ce titre le 3 mars 1712. Il s'efforça d'être élu administrateur de Stavelot mais en vain et mourut en 1765. — A. É. L., *Cathédrale. Sécrétariat*, n° 215, fos 97 à 111. — X. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. 4, p. 13, Bruxelles, 1871.

⁷ Le sommet d'argent du bâton mesure 35 cm de haut. La photo ci-jointe, faite par l'Institut royal du Patrimoine artistique, porte le numéro 159.556 B.



On a souvent dit que ces armoiries étaient celles d'un abbé de Saint-Hubert qui aurait offert ce cadeau à l'église liégeoise dont ils avaient la collation mais il n'en est rien.

L'abbé de Saint-Hubert était alors le célèbre Dominique Nicolas Spirlet (1760-1794) dont le blason n'a pas de rapport avec celui du bâton. Ce sont évidemment la mitre et la crosse qui timbrent les armes qui ont induit en erreur. En réalité ce sont les armoiries des Poitiers et ces deux insignes abbatiaux rappellent que Maximilien-Jérôme était abbé commendataire de Cheminon, monastère cistercien de Champagne.

On reverra d'ailleurs les mêmes emblèmes sur la gravure représentant la conversion de saint Hubert, gravée par Guillaume du Vivier, dont un exemplaire est collé sur le plat supérieur du registre, déjà cité, des recès des directeurs de la confrérie.

Deux ans après la confection du bâton, les « maîtres du cornet » qui dirigeaient la pieuse association, estimèrent que l'habit de leur « varlet » faisait pauvre figure à côté de cette belle pièce d'argent et lui firent fabriquer un nouveau manteau, bleu avec ornement vert garni d'un galon d'or. Quant au bâton il serait déposé chez le caissier où le valet irait le chercher pour convoquer à domicile les maîtres du cornet et précéder les maîtres lors des cérémonies.

La gravure et le bâton sont probablement les seuls souvenirs du protecteur de la confrérie, Maximilien-Jérôme comte de Poitiers qui cédait chaque année 30 à 40 florins et légua 400 florins à ses confrères. Quand il mourut en son château de Wagnée, les maîtres élirent à sa place Charles-Alexandre, comte d'Arberg et de Valengin, évêque auxiliaire de Liège, seigneur de la Rochette à Chaudfontaine, futur évêque d'Ypres. Celui-ci ne devait d'ailleurs pas être le dernier protecteur, choisi parmi les puissants du XVIII^e siècle. Quoique les protecteurs fussent généralement nommés à vie, les maîtres de la confrérie en élirent un nouveau, le 30 avril 1805, en la personne du comte de Mercy et d'Argenteau d'Ochain qui ne semble pas avoir joué un rôle actif. Chose étonnante, car à cette

époque, Charles d'Arberg était encore en vie et n'avait pas renoncé à son titre de protecteur. En effet ce n'est que lors de son décès en 1809 que l'on élut pour lui succéder « le comte César de Méan de Beaurieux, tréfoncier et grand chancelier de Liège ». Frère du ci-devant prince-évêque, le chanoine habitait l'actuel hôtel de Sélys proche de Sainte-Croix. Plus un mot du comte d'Argenteau ! A la mort du chanoine de Méan le 19 juillet 1833 les directeurs de la confrérie, recrutés parmi les derniers chanoines de l'ancien régime et les laïcs les plus en vue, ne trouvèrent plus de protecteur qui leur rappelât le passé et ils élurent Corneille Richard Antoine van Bommel, évêque de Liège, le 22 août 1833. Et sous ce haut protecteur, si « nouveau-régime », la confrérie continua quand même à vivre comme au temps jadis⁸.

Richard FORGEUR.

P.-S. M. Pierre Colman me fait savoir que la pièce porte une striche et la lettre annale E, marquée par une lettre de forme propre au règne de Charles d'Oultremont qui débute officiellement le 17 avril 1764. Le bâton date par conséquent de la cinquième année de son épiscopat, soit 1768-1769, trois ou quatre ans après la mort du donateur Maximilien de Poitiers. Je remercie vivement M. Colman pour son apport précis.

⁸ A. É. L., *Cure de Saint-Hubert*, n° 17, f° 53, 57 et 80, et tables de l'état-civil.

ORFÈVRERIE RELIGIEUSE LIÉGEOISE

L'orfèvrerie religieuse liégeoise a fait l'objet de la dissertation doctorale de M. Pierre Colman, assistant à l'Institut supérieur d'Histoire de l'art et d'Archéologie de notre Université.

Ce travail sera publié à assez bref délai. L'ouvrage renouvelera les connaissances relatives au buste-reliquaire de saint Lambert et à différents monuments importants ; sur d'autres chapitres, en particulier celui des poinçons antérieurs à la fin du XVII^e siècle et celui des styles, il apportera des données non moins nouvelles, fruit de l'étude d'un millier de pièces, dont le catalogue sera inclus dans le volume.

Voulant pousser aussi loin que faire se peut la mise au point de son essai, M. Colman lance un appel aux lecteurs de *Leodium*, exprimant d'avance sa vive reconnaissance à tous ceux qui voudront bien lui venir en aide¹.

Il cherche à retrouver les pièces dont l'identification suit :

Croix-reliquaire datée de 1748, au poinçon AC, propriété de M. T. Berx en 1930 (*Catalogue de l'Exposition de l'Art de l'Ancien Pays de Liège*, n° 20).

Burettes aux poinçons de Berghe, P, PM, propriété du Baron van Eyll en 1905 (*Catalogue de l'Exposition de l'Art Ancien au Pays de Liège*, n° 164).

Burettes et plateau aux poinçons de Hoensbroeck, F, AF, propriété du Baron van Eyll en 1948 (J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. I, Liège, 1948, p. 263).

Calice aux poinçons de Joseph-Clément de Bavière, 1711, GD, propriété de Madame Oscar de Soer en 1905 (*Catalogue de l'exposition*, n° 143).

Burettes aux poinçons de Jean-Théodore de Bavière, W, propriété de M. Richard Wagner en 1948 (BRASSINNE, *op. cit.*, p. 384).

¹ Adresse : 8, rue de Seraing, Liège (Tél. 43.18.99).